

Les avantages de la certification environnementale



Le sérieux

La certification témoigne d'un engagement volontaire à respecter un Cahier des Charges clair, précis et exigeant dont le sérieux est contrôlé par un organisme certificateur indépendant.

La reconnaissance

La certification permet l'apposition d'un logo sur les produits. Celui-ci étant facilement identifié par les consommateurs et les acheteurs, il apporte une réelle reconnaissance du travail accompli. La certification est aussi un outil de communication à part entière, support de l'histoire de l'exploitation.

La durabilité

La certification permet de s'inscrire dans une démarche de progrès, reconnue et valorisée !

Contacts



Emma CARROT

Conseillère spécialisée agriculture biologique
emma.carrot@herault.chambagri.fr
04 67 36 47 23/ 06 31 03 02 99

Marine PITHON

Chargée de mission agroécologie et HVE
pithon@herault.chambagri.fr
04 67 36 44 14/ 06 27 63 27 76

Valérie GRILLON

Animatrice Terra Vitis® Rhône Méditerranée
terravitism@orange.fr
06 72 81 04 26/ 04 67 06 23 25

Nadine Bals, Elodie Reboul

Service viticulture de la
Chambre d'agriculture de l'Hérault
04 67 20 88 32

Design - service communication de la Chambre d'agriculture Hérault/ communication@herault.chambagri.fr - oct. 2018



Vous avez d'autres questions, vous souhaitez connaître la démarche adaptée à votre exploitation ?

Participez à la formation d'un jour:

- Quelle certification environnementale pour mon exploitation viticole ?



Quelle certification environnementale pour mon exploitation ?

Agriculture Biologique



Qu'est-ce que c'est

L'agriculture biologique repose sur une approche globale du système plante/sol/environnement. Elle est caractérisée par **une conduite excluant les intrants chimiques de synthèse ainsi que les OGM**

Textes de référence : Règlement (CE) N°834/2007 et Règlement (CE) N°889/2008



Au coeur de la démarche

- Favoriser la prévention grâce aux mesures prophylactiques
- Supprimer totalement les herbicides, maîtriser les adventices grâce au travail du sol et/ou la gestion d'un couvert végétal
- Utiliser exclusivement des produits d'origine naturelle dans la lutte phytosanitaire mais aussi pour la fertilisation et les amendements
- Favoriser la biodiversité et la qualité des eaux
- Certification européenne répondant à l'attente des consommateurs
- Production et transformation certifiées



De notre accompagnement

- Un **diagnostic rapide** + un point sur la réglementation, les démarches et les aides bio
- Un **diagnostic poussé** sur les aspects techniques, commerciaux et/ou économiques
- Une formation toute filière « **Conversion vers l'AB : réglementation, démarches, aides et contrôles** »
- Une formation « **Conversion et conduite d'un vignoble en agriculture biologique** »



Terra Vitis®



Qu'est-ce que c'est

Terra Vitis® est la certification écoresponsable en viticulture durable. Fondée sur les **3 piliers du Développement Durable**, elle s'applique de la plantation à la mise en bouteille et intègre une dimension sociale et économique

Texte de référence : Cahier des Charges Terra Vitis® Rhône Méditerranée



Au coeur de la démarche

- Favoriser la prévention grâce aux mesures prophylactiques
- Limiter ou interdire le recours à certains produits et réduire l'utilisation systématique des intrants pour protéger l'environnement, le producteur et le consommateur
- Favoriser la biodiversité et la qualité des eaux
- Possibilité de certification l'année d'engagement dans la démarche
- Certification officielle reconnue par le Ministère de l'Agriculture et validée par un organisme indépendant
- Raisins, Vins et Exploitations sont certifiés



De notre accompagnement

- Une formation « **Obtenir sa certification Terra Vitis®** » préparant à l'entrée dans la certification
- Un **diagnostic d'entrée** poussé sur l'exploitation

Haute Valeur Environnementale



Qu'est-ce que c'est

La Haute Valeur Environnementale (HVE) correspond à la validation de plusieurs indicateurs environnementaux. Il s'agit du 3e niveau de la Certification Environnementale des Exploitations mise en place par le Ministère de l'Agriculture

Texte de référence : Décret n° 2011-694 du 20/06/11 relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles



Au coeur de la démarche

- Uniquement sur la partie vignoble / production
- Cahier des charges non restrictif (aucune interdiction hors réglementation)
- Mesurer et se comparer à des indicateurs précis et concrets
- Certification officielle reconnue par le Ministère de l'Agriculture et validée par un organisme indépendant
- Possibilité de certification sur la dernière campagne terminée
- Ce n'est pas le produit final qui est certifié mais la production



De notre accompagnement

- Une formation « **Passeport pour la HVE** » préparant à l'audit HVE
- Un **Audit Blanc HVE** vérifiant les points clés du Cahier des Charges